

## **CONTRÔLE: POUR DES MISSIONS RENFORCÉES**

LA DGFIP EN DANGER



PARTOUT : UNE RENTRÉE DE LUTTES



RETRAITES : UNE AUTRE RÉFORME POSSIBLE



# Editorial

## URGENCE SOCIALE ET URGENCE ENVIRONNEMENTALE, MÊME COMBAT !!!

Cet été, les médias ont fait leurs unes sur le dérèglement climatique, avec le mois de juin 2019 qualifié de « *mois le plus chaud jamais enregistré* » dans le monde. En Inde, les températures ont dépassé les 50°C tandis que la France a enregistré le 28 juin, un pic de chaleur à 46°C. Quelques semaines plus tard, ces mêmes médias se faisaient longuement l'écho de l'ouragan Dorian qui a dévasté les Bahamas sans pour autant, dans un cas comme dans l'autre, s'appesantir sur la cause de ces phénomènes. Une espèce animale ou végétale disparaît toutes les 20 minutes soit 26280 espèces disparues chaque année. Près d'un quart de ces espèces pourrait disparaître d'ici le milieu du siècle en raison des activités humaines. Chaque année, près de 800.000 personnes



en Europe meurent prématurément en raison de la pollution atmosphérique. Entre 40 et 80 % de ces décès prématurés sont dus à des maladies cardiovasculaires, estiment des chercheurs allemands, qui ont publié une nouvelle étude dans la revue European Heart Journal. Les changements climatiques sont désormais une réalité qui nous affecte tous, partout dans le monde. Ils impactent notre agriculture et notre alimentation, ils impactent notre santé et notre environnement.

L'indifférence n'est plus possible ! La seule chose qui permet à l'homme de vivre réellement, c'est sa faculté à agir et

il n'est jamais trop tard. On peut toujours décider de faire autre chose de ce que l'on a décidé de faire de nous.

Mais pour cela, il convient de transformer en profondeur le système économique prononcé par nos gouvernants et réorienter la finance vers le progrès social et la protection de notre environnement. Ces deux paramètres étant les deux faces d'une même pièce. C'est tout le sens des appels de la CGT à la mobilisation à la fin du mois de septembre qui lie ces enjeux indissociables. Car, il est évident que « *fin du mois* » et « *fin du monde* » sont un même combat !

## SOMMAIRE :

- 03 • Géographie revisitée Finances publiques en danger
- 04 • Aux finances et ailleurs, la rentrée est à la lutte !
- 05 • RIP ADP : l'enjeu du référendum
- 06 • Banque de France : non à la liquidation des billets !
- 07 • L'agence Frontex complice de maltraitance humaine !
- 08 • Pour des missions de contrôle renforcées !
- 12 • Retraites : une autre réforme est possible

- 13 • Politiques sociales ? Quoi ?
- 14 • Santé au travail : le handicap en question
- 15 • Discrimination syndicale : une réalité enfin reconnue en France et à Bercy !



## MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :  
Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition  
24 Rue Claude Henri Gorceix  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1019 S 07210  
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •  
263, rue de Paris • Case 540 •  
93514 MONTREUIL CEDEX  
Tél : 01 55 82 76 66  
Fax : 01 55 82 76 69  
Courriel : contact@cgtfinances.fr  
Internet : www.cgtfinances.fr

Prix : 0.50 €

# Géographie revisitée Finances publiques en danger

**ASR (Aménagement des structures et du réseau), déconcentration de proximité, géographie revisitée, NRP (Nouveau réseau de proximité) : les sigles concernant les restructurations à la DGFIP changent, mais les objectifs sont bien les mêmes : concentration et suppression de services, éloignement des services à l'usager (particuliers, entreprises, collectivités locales).**

**L**es annonces faites en juin dernier par Gérald Darmanin sont, tout de même, sans précédent : objectifs de supprimer près de 1100 trésoreries, plus d'une centaine de services fiscaux (services des impôts des particuliers et des entreprises, Cadastre, enregistrement...), et des services du contrôle fiscal (brigade de vérifications, de recherche, pôle de contrôle...).

## USAGERS SACRIFIES

Le réseau DGFIP a déjà connu de nombreuses attaques puisque 700 implantations ont déjà disparu depuis 2012. Le gouvernement et le Ministre porteur de cette réforme veulent accélérer le démantèlement du réseau de proximité. Comment ? En remplaçant, les implantations DGFIP (trésoreries notamment) par des « points de contact ». Mais, dans sa communication bien rodée, le Ministre se garde bien de dire à la presse et aux élus locaux que les points de contact ne seront que de simples permanences mensuelles ou hebdomadaires en mairie et en maison France services (MFS). Terminé l'accueil au guichet ouvert toute la semaine. L'objectif du Ministre : un service public « low cost » assuré par des agents qui pourront ne pas être issus de la DGFIP, voire n'être pas des fonctionnaires !

Pour les contribuables, ces points de contacts donneront l'illusion du service

public, mais ne rempliront plus les missions des Centres des Finances ou des trésoreries :

- pas de paiement possible ;
- pas de continuité de service (permanences non définies actuellement) ;
- réception par des personnes extérieures aux Finances publiques sans obligations déontologiques ;
- pas de traitement de fond des dossiers (délai de paiement, contentieux...).

## AGENTS MEPRISES

Évidemment, ces restructurations se font sans associer les agents. Pourtant, les impacts et conséquences de la géographie revisitée sur leur vie, sont nombreux : mobilités fonctionnelles et géographiques forcées, conditions de

travail dégradées et une remise en cause profonde de leur avenir professionnel et personnel. La poursuite des suppressions d'emplois dans le ministère de l'économie et des Finances annoncée en septembre (5 775 emplois) ne fera que renforcer les difficultés actuelles dans les services. Autant dire que la « concertation » présumée, la promesse d'un traitement individualisé, la création d'une Indemnité de départ volontaire (IDV) pour les collègues impactés par les restructurations sont loin de les satisfaire.

Les nombreuses mobilisations dès cet été et la grève historique du 16 septembre et ses suites en sont la preuve. Ils veulent simplement les moyens d'exercer leurs missions dans des conditions décentes au bénéfice des contribuables.



# Aux finances et ailleurs, la rentrée est à la lutte !

**Les Finances sont dans l'œil du Cyclone avec l'adoption fin juillet de la réforme de la fonction publique. Dans la droite ligne de la Révision Générale des Politiques Publiques et la Modernisation de l'Action Publique mises en œuvre sous les quinquennats de Sarkozy et de Hollande, Action publique 2022 s'inscrit dans le basculement de société au profit du capital et de la finance.**

Cette loi contourne le statut de la fonction publique, réduit les possibilités de défense collective des droits des agents en termes de carrière et de santé et sécurité au travail par l'affaiblissement des commissions administratives paritaires (CAP) et la suppression des comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), encourage et accentue la précarité avec des contrats à durée déterminée non renouvelables, ne permettant ni l'accès au CDI, ni à la titularisation. Les différents outils dits « *de ressources humaines* » contenus dans cette loi comme la rupture conventionnelle ou le détachement d'office pourront être utilisés pour pousser les fonctionnaires à quitter la fonction publique, les obliger

à suivre leurs missions concédées au secteur privé.

C'est dans ce contexte que le gouvernement applique la stratégie annoncée par Action Publique 2022 : s'attaquer aux missions pour mieux démanteler les services publics. Présentée comme un progrès par rapport à la pratique du rabot des suppressions d'emplois, elle est potentiellement beaucoup plus destructrice que celle utilisée depuis 15 ans.

La réponse à cette politique est la mobilisation historique du 16 septembre aux Finances Publiques contre le plan Darmanin de « *géographie revisitée* »

qui signifie éloignement des services de la population, dégradation des conditions d'accueil, abandon ou transfert de missions, déplacement de milliers de collègues. Le ministère subira en effet une fois de plus la plus grande partie des suppressions d'emplois de la fonction publique d'État, et au sein du ministère, les Finances Publiques en subiront près de 5 000 sur les 5 775 programmés (les douanes 650, l'Insee 67, la CCRF 45). Ces suppressions s'ajoutent aux précédentes, et c'est près de 40.000 agents qui ont disparus des services en 15 ans.

Ainsi la mobilisation est à l'ordre du jour dans toutes les directions de Bercy avec le combat à l'Insee contre la remise en cause des règlements intérieurs des



établissements qui modifie l'organisation du travail, ou encore les interrogations concernant l'avenir des missions des douanes avec le transfert du recouvrement de la DGDDI à DGFiP.

Au delà de Bercy, emblématique est également la lutte reconductible à la papeterie de Vic-le-Comte de la Banque de France qui voit le directeur général exercer un chantage surréaliste sur l'avenir de la production.

### **LA MEILLEURE RETRAITE, C'EST L'ATTAQUE !**

Dans un contexte politique où le salariat est l'objet de toutes les attaques du capital, soucieux de détruire ce que l'unité nationale avait permis de construire à la fin de la deuxième guerre mondiale, le gouvernement Macron entend poursuivre en cette rentrée 2019 sa mission de destruction par une énième réforme des retraites, probablement la plus dangereuse depuis vingt ans. Contrairement à ce que prétend le gouvernement, aucun souci d'équité n'entre en compte dans le projet de réforme qui est guidé par le seul souci de revoir à la baisse la part de la richesse accordée au financement des retraites, qu'elles soient issues de régimes particuliers ou du régime général. La volonté déclarée de bloquer à 14 % du



© Zuchero - stock.adobe.com

PIB le taux et l'assiette de cotisation dans le futur s'accompagne de la mise en place du système par point des retraites qui permettra de baisser chaque année la valeur des points et donc de diminuer le niveau des pensions (voir article page 7).

Le 13 septembre, la mobilisation massive des salariés de la RATP a donné le ton de ce que doit être le rapport de forces pour mettre en échec le gouvernement.

Mais les retraites ne sont pas le seul sujet à l'origine des nombreuses journées

de mobilisations de septembre dont les mots d'ordre sont aussi la prise en compte des enjeux environnementaux, la revalorisation des salaires et la défense des services publics dans leur ensemble. Que ce soit pour le secteur de la santé avec les urgences, des transports avec la SNCF, de l'éducation, de l'énergie, il s'agit d'empêcher le gouvernement de livrer ces activités à la voracité des grands groupes privés.

**L'heure est bien plus que jamais aux luttes... —**

## **RIP ADP : l'enjeu du référendum**

Voulue par Sarkozy en 2008, la procédure du Référendum d'Initiative partagée était un dispositif d'affichage constitutionnel bien destiné à ne jamais entrer en application. Il faut en effet recueillir un cinquième des signatures des parlementaires, puis un dixième des électeurs, pour qu'une proposition de loi soit soumise à référendum

après avis du parlement... Pourtant, grâce à l'implication citoyenne, cette procédure sert aujourd'hui à dénoncer la privatisation d'Aéroport de Paris. Et comme l'a admis Emmanuel Macron lui-même, le seuil d'un million de signatures devrait suffire pour provoquer un référendum ! Après avoir passé le seuil de la

signature des parlementaires, nous en sommes aujourd'hui à près de 800000 citoyens mobilisés contre le bradage d'un bien commun au profit de ceux qui ont déjà fait main basse sur nos autoroutes ! Ne relâchons pas la mobilisation ! Signons jusqu'au 12 mars.

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

# Banque de France : non à la liquidation des billets !

**Le président de la papeterie et directeur de l'imprimerie a récemment animé un traditionnel « café du mardi » de la Banque de France. Une quinzaine d'élus et mandatés CGT Banque de France se sont invités à cette réunion. Ils l'ont interpellé suite à la lettre adressée au domicile des salariés de la papeterie et dans laquelle il se livre à un chantage à l'emploi pour faire de grève !**

La CGT a obtenu lors de cette action réussie que le président d'Europaf, directeur de l'imprimerie, organise la reprise des discussions. La Papeterie de Vic-Le-Comte a subi une filialisation en 2015, qui permet à l'employeur d'engager les nouveaux salariés sous le régime de la convention collective de l'industrie papetière moins favorable que celui de la Banque de France, et donc de les payer moins. Aujourd'hui, cela concerne environ 20 % du personnel de la Papeterie, recruté par la filiale Europaf.

Au mois de juin, afin d'obtenir des avancées pour ces nouveaux embauchés

et une revalorisation des salaires pour l'ensemble des agents de la Banque, les personnels de la Papeterie ont décidé de faire grève une heure par jour. Cette forme de mobilisation particulièrement efficace, bloquant six heures de production sur vingt-quatre, a permis quelques avancées bien que trop réduites : rien sur les primes de sujétion, ni sur les congés, pas plus sur les frais de transport. C'est pourquoi les personnels ont décidé de continuer leur mouvement.

Face à cette détermination, le président d'Europaf, soutenu par le Gouverneur de la Banque de France, a décidé d'envoyer un courrier de menace de

fermeture de l'usine au domicile des salariés. Pourtant, la mobilisation n'a pas altéré, du moins sur le long terme, la rentabilité de la Papeterie. La menace de licenciement n'a donc aucun fondement économique mais vise uniquement à semer la peur. Pire, afin d'augmenter la pression, les gestionnaires de la Papeterie ont renoncé à plusieurs commandes, sous le prétexte de la mobilisation, avec pour conséquence directe une perte de deux millions d'euros en 2019 pour Europaf. Les revendications locales des salariés ne représentaient pourtant que 200 000 euros. La lettre a bien eu l'effet escompté créant de fortes tensions au sein des familles...

L'irresponsabilité et l'immoralité du gouvernement de la Banque ont donc atteint des sommets. **Plutôt perdre deux millions d'euros que de céder aux revendications légitimes des personnels portant sur 200 000 euros.**

Finalement, cet épisode montre également que le gouvernement de la Banque n'a que faire de maintenir une activité aussi essentielle que la production des billets au sein du secteur public.

La CGT reste bien évidemment solidaire des personnels de la Papeterie pour maintenir et développer le service public du billet.



# L'agence Frontex\* complice de maltraitance humaine !

**Divers rapports internes à Frontex publiés au mois d'août démontrent que l'agence européenne Frontex couvre des violations graves des droits humains des migrants et migrantes par des garde-frontières en Bulgarie, en Hongrie et en Grèce.**

**V**iols, maltraitances, extorsions, vols, expulsion de mineurs non accompagnés, utilisation de menottes ou des sédatifs, ce ne sont que quelques exemples de signalements faits à Frontex. Or, bien que ces garde-frontières nationaux travaillent sous la coordination des agents de Frontex, parfois même sous la surveillance d'un agent de liaison dépêché sur place par l'Agence, celle-ci s'en est systématiquement lavé les mains.

Les enquêtes mettent également en évidence la culture du secret et le manque de toute forme de contrôle démocratique ou judiciaire sur cette agence européenne, basée à Varsovie. Avec la réforme de 2019, son budget est passé de 6 millions d'euros à 1,6 milliards d'euros et le nombre de ses agents va augmenter de 1.500 à 10.000 à l'horizon 2023.

Ces enquêtes ont révélé une véritable opacité de fonctionnement avec des refus répétés d'accès aux documents relatifs aux opérations, malgré les obligations liées à la transparence, des réponses tardives aux plaintes pour violation des droits humains,...

La CGT se demande quelle est la politique de l'État français pour rendre cette Agence compatible avec l'État de droit et les valeurs fondamentales que l'Europe se targue de protéger. Les représentants français au Conseil et les parlementaires européens qui viennent d'être élue.s devraient exiger d'urgence la mise en place d'un réel contrôle démocratique et le cas échéant judiciaire sur les activités de Frontex.

Même si les frontières extérieures de l'Union, surveillées par Frontex, sont loin de Bruxelles ou Paris, elles ne

devraient pas devenir des zones de non-droit et d'irresponsabilité. Lorsqu'on sait en plus que la politique européenne vise actuellement à externaliser et à pousser les contrôles aux frontières dans des pays tiers, à conclure des accords avec des pays comme la Libye, nous avons toutes les raisons d'être extrêmement inquiets du sort réservé aux réfugiés et migrants. Il faut que cesse la coopération avec des milices qui mettent en danger de mort des enfants, des femmes et des hommes.

La CGT continuera d'exiger des autorités françaises et européennes qu'elles assument leurs responsabilités telles qu'inscrites dans le droit européen et international. Il est urgent de contrôler, dans la transparence et démocratiquement, les missions que chaque État effectue pour le compte de Frontex.

Le combat pour faire vivre les droits humains et l'État de droit doit se poursuivre et s'amplifier. Ensemble renforçons notre travail international, européen et national pour que soient garantis des droits universels pour tous les travailleuses et les travailleurs. —

\*Frontex : agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes



# Pour des missions de contrôle renforcées !

**Les missions de contrôle au sein du Ministère de l'économie et des Finances sont essentielles au bon fonctionnement de l'état et à l'égalité entre citoyens : lutte contre la fraude fiscale, contre les trafics d'armes, le blanchiment d'argent, protection des consommateurs et des citoyens des risques sanitaires ou environnementaux, contrôle de la dépense publique, des établissements bancaires...**

Ces dernières années ont pourtant été marquées par une remise en cause de ces missions régaliennes. Derrière les réguliers communiqués promotionnels et d'auto-satisfaction des ministres, la réalité est bien plus difficile et les évolutions sont très préoccupantes.

## DES MISSIONS ESSENTIELLES

Dans un contexte géopolitique international changeant (Brexit, accords de libre échange), et compte-tenu des évolutions commerciales, des schémas d'organisation des opérateurs économiques (évasion fiscale, procédé de fraude à la consommation...), la place du contrôle économique et financier doit être réaffirmée.

### Le contrôle des fonds publics

Une des nombreuses missions dévolues à la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) est : « *la gestion financière et comptable des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et de santé* ». Pour assurer de manière efficace cette mission, il est indispensable que les agents soient en nombre suffisant et qu'ils disposent d'outils leur

permettant d'effectuer les contrôles nécessaires en toute indépendance. De même, les contrôles par sondage, comme le Contrôle hiérarchisé de la dépense, doivent voir leur part diminuer au profit du taux de couverture plus important.

Or, depuis de nombreuses années, les suppressions d'emplois, la fermeture de nombreuses trésoreries ont largement amoindri les capacités de contrôle. Pire, avec la volonté de création d'agence comptable, le gouvernement veut supprimer tout mécanisme de contrôle et de sécurité dans le maniement des fonds publics en revenant sur le principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable. Il veut également favoriser l'externalisation et la privatisation de pans entiers de missions du secteur public local. La mairie de Levallois s'est portée candidate pour expérimenter le dispositif d'agence comptable : on comprend mieux les dangers de celles-ci !!

### La protection des consommateurs

« *La Direction générale de concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) détecte les indices de pratiques anticoncurrentielles. Les enquêtes de la DGCCRF permettent également à l'Autorité de la concurrence*

*de sanctionner les pratiques abusives de plus grande ampleur* ». Ainsi, en 2018, suite à des informations recueillies par la DGCCRF, 189 millions d'euros d'amende ont été infligés à six fabricants d'électroménager pour s'être entendu sur des hausses de prix au détriment du consommateur.

## DES ENJEUX FINANCIERS ET DÉMOCRATIQUES TRÈS IMPORTANTS

L'action de l'État via des administrations de contrôle consiste aussi en une régulation des marchés. L'objet de nos contrôles est aussi de protéger les professionnels vertueux contre les avantages économiques indus que s'octroient leurs concurrents moins regardants.

En tant qu'administration d'État, la Douane doit répondre aux enjeux environnementaux grâce à une politique fiscale et de contrôle ambitieuse (contrôle de circulation des déchets, protection des espèces et des espaces maritimes, régularité des pêches, application de la directive Reach, mise en place de mesures fiscales incitatives, etc).

Elle a par ailleurs un rôle majeur à jouer dans la protection de notre économie,

pour renforcer la loyauté des échanges et la protection des consommateurs mais aussi des salariés, contre la concurrence déloyale. Elle contrôle notamment les importations de médicaments (secteur où la contrefaçon se développe de manière exponentielle) et doit garantir que les produits végétaux et animaux sont conformes aux réglementations sanitaires

En 2017, la Douane a réalisé 471 constatations relatives aux déchets (+ 82 % par rapport à 2016). Mais, le manque de moyens humains est criant. Avec environ 350 douaniers au Havre, les 5 millions de conteneurs y entrant chaque année et transportant pour nombre d'entre eux des matières toxiques et/ou radioactives ne peuvent être tous contrôlés.

### Fraude à la TVA

La commission européenne a évalué à 147 milliards d'euros par an le montant de la fraude à la TVA à l'échelon communautaire, dont environ 20 milliards d'euros de recettes fiscales perdues pour la France, soit environ 12 % des recettes d'une taxe qui représente près de la moitié des rentrées fiscales de l'Etat français.

### **DES REFORMES ET REORGANISATIONS QUI ONT SAPEES LES MISSIONS DE CONTRÔLE**

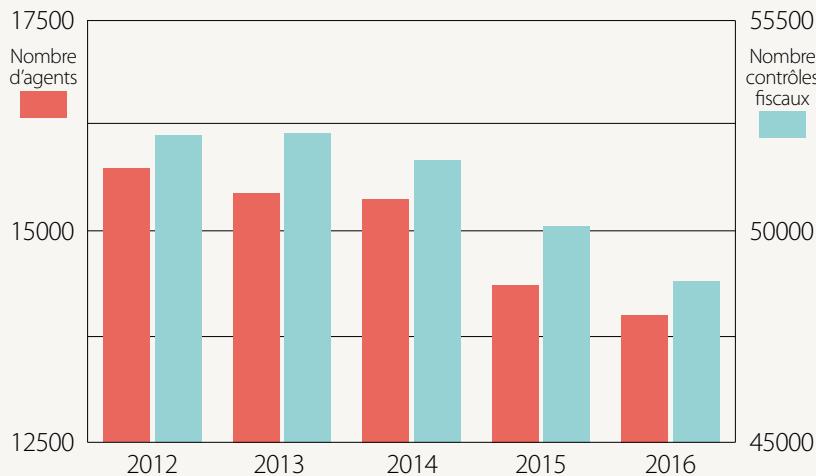
Le sens même du contrôle par la puissance publique est remis en cause ces dernières années : par la baisse des moyens matériels et humains, par les réorganisations des services et par l'objectif même assigné aux contrôles.

### **L'exemple marquant de la DGCCRF**

Depuis quelques années, et pour faire face aux exigences amenées par les exécutifs successifs, notamment par la RGPP (Révision générale des politiques publiques), la RéATE (Réforme de l'administration territoriale de l'Etat) et à présent AP 2022 (Action publique 2022), la DGCCRF a du se confronter à de grands bouleversements, dans ses structures. Elle a été éclatée dans des directions départementales de l'Etat tout en subissant de plein fouet d'importantes suppressions d'emplois. Résultat : une césure dans les missions entre d'une part la concurrence et, d'autre part, la

### **ÉVOLUTION DES EMPLOIS DÉDIÉS ET DU NOMBRE DE CONTROLES FISCAUX EN FRANCE**

Source : données DGFIP



## **LE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE EN CHIFFRES (2018)**

  
**49,2**  
millions d'euros  
d'avoirs criminels  
saisis

  
**97,4**  
tonnes de drogue  
saisies

  
**241,1**  
tonnes de tabac  
saisies

  
**1363**  
armes à feu saisies

  
**5,4**  
millions d'articles  
contrefaçons saisies

  
**313**  
millions de droits  
et taxes redressés

  
**111600**  
établissements  
contrôlés par la CCRF

## LE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE EN CHIFFRES (2018)



**12600**

sites Internet contrôlés



**333000**

analyses de produits en laboratoire



**128500**

manquements ou infractions



**64607**

Réclamations des consommateurs



**706**

alertes alimentaires



**824**

alertes non-alimentaires



**192**

missions de contrôle des banques et assurances

protection économique du consommateur et la sécurité des produits et des difficultés dans un exercice cohérent des missions.

### Une dégradation avérée et voulue de la mission de contrôle fiscal

Notre système fiscal étant essentiellement déclaratif, le principe de l'égalité devant l'impôt impose un pouvoir de contrôles administratifs. Cela participe même d'une « *compétitivité libre et non faussée* » !

Pourtant, entre 2012 et 2016, les effectifs du contrôle fiscal ont diminué de 11 %, soit une baisse plus que proportionnelle à la baisse globale des effectifs de la DGFiP (- 9%) : suppression de 1 733 agent.es en « *équivalent temps plein* » entre 2012 et 2016. La baisse concerne également les sommes effectivement encaissées par l'administration fiscale suite à contrôle : ces dernières sont passées de 12,1 milliards en 2017 à 11,6 milliards d'euros l'an dernier.

### FIN DE L'ADMINISTRATION DE CONTRÔLE, POUR UNE ADMINISTRATION DE CONSEIL ?

Garantie fiscale, loi Essoc (pour un Etat au service d'une société de confiance), droit à l'erreur, partenariats, le quotidien des services de contrôle a dû s'adapter aux « *nouvelles* » approches macroniennes de la mission. Loin de simplifier la tâche, toutes ces « *nouveautés* » aboutissent au final à une complexification des procédures, à un alourdissement des tâches matérielles et à une moindre efficacité. D'un bout à l'autre de la chaîne du contrôle, c'est par la programmation, le ciblage... que sont attaqués les fondements de l'organisation du contrôle.

Le Ministre Darmanin a ainsi précisé ses projets sur le contrôle fiscal « *Je*

*souhaite [...] la mise en place de la police fiscale, un meilleur ciblage des contrôles grâce aux techniques de « datamining » « Pour les entreprises, la nouvelle relation de confiance est un axe fort de la transformation d'une direction qui a vocation à se tourner plus encore vers l'accompagnement et le conseil ».*

Dans ce cadre, une note DGFiP du 12 juillet 2019 précise les « *orientations générales en faveur d'une conclusion apaisée des contrôles fiscaux* », qui somme de ne plus faire respecter la loi grâce à la notion « *de l'esprit de la loi* » intimant aux chefs de services de « *rognier les griffes* » de leurs équipiers et leur donnant toute latitude pour abandonner des montants notifiés, même en cas de plainte de l'administration ou de dénonciation au Procureur de la République !

C'est l'esprit même du contrôle qui est mis à mort. Bref, l'état d'esprit, c'est « *vive la fraude !* » Fraudeurs, continuez ! Tout ce que vous risquez, c'est de payer les droits que vous auriez payés sans contrôle, le reste vous sera remis gracieusement...

### OUI À UN CONTRÔLE DE QUALITÉ, PERMETTANT D'ASSURER L'ÉGALITÉ DES CITOYEN·NE·S

Aujourd'hui, les services doivent mettre en œuvre des réglementations et procédures extrêmement diverses. Aux règlements historiques, s'ajoutent des textes Européens, règlements et directives. Cela exige, pour les personnels, un fort investissement pour rester pertinents et effectuer un contrôle qualitatif. Ainsi par exemple, ce phénomène se rencontre dans tous les domaines contrôlés par la DGCCRF et la DGDDI : alimentaires (dénominations de vente autorisées, additifs, matériaux contact, métrologie, signes de qualité tels que le bio, etc), règles de concurrence, sécurité des jouets, obligation générale de sécurité....

L'administration doit anticiper les nouveaux modes et produits de consommation. La vente par internet est devenue un des facteurs clé des méthodes d'achat. Il faut également répondre aux conséquences de nouveaux problèmes comme la présence de nano particules dans certains produits par exemple. Ainsi, un investissement massif en termes de matériel de contrôle et d'analyse de nos laboratoires communs est urgent pour maintenir un degré d'analyse et de recherche sur les nouveaux intrants et composants des produits (chimie, radioactivité,...).

Service scientifique au cœur des missions de la DGDDI et la DGCCRF, le service commun des laboratoires est dans un état déplorable. Les missions du SCL s'articulent autour de trois axes principaux :

- les analyses et expertises ;
- l'appui scientifique et technique
- les études et la recherche appliquée.

Pour garantir la stabilité financière et assurer le contrôle des banques, on ne peut pas faire confiance aux marchés pour s'auto-contrôler. La profession bancaire est l'une des plus critiquées, non sans raisons, les banques participent activement à l'évasion fiscale et au blanchiment de l'argent sale. L'attribution de cette tâche de contrôle des banques à des autorités « *indépendantes* », n'est pas satisfaisante, car les membres de ces autorités, appartiennent au même milieu que les dirigeants des banques.

Il faut donc que ce contrôle relève du service public et continue d'être rendu plus démocratique et citoyen. Le métier des banques est de créer et de faire circuler l'argent. Cela leur donne des pouvoirs considérables d'influence, voire de corruption. C'est pourquoi il est essentiel que ce contrôle soit assuré par la Banque de France avec des moyens adéquats.

Garantir l'indépendance du contrôle vis-à-vis de toute pression d'origine privée ou publique est donc une question particulièrement cruciale.

## REFORCER LES MISSIONS DE CONTRÔLE PUBLIC

Il est nécessaire de réaffirmer l'exercice exclusif du contrôle économique par la puissance publique.

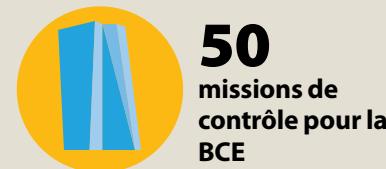
Il est urgent de créer les conditions d'exercice plein et entier des missions de contrôle et d'une véritable lutte contre la fraude en créant des emplois en nombre pour assurer un contrôle efficace des entreprises et des particuliers du local à l'international et sur tous les niveaux d'activité économique des multinationales aux entreprises sans activité déclarée.

Dans tous les secteurs économiques et financiers, le contrôle a priori et d'initiative (droit d'enquête) doit être le premier maillon de la chaîne. Les contrôles doivent pouvoir être inopinés, à l'initiative des agents et non subordonnés ou délégués à une quelconque convention avec des entreprises privées.

Il faut mettre en place un maillage efficace de services de contrôle avec une organisation nationale permettant une mise en œuvre identique sur l'ensemble du territoire. Il est indispensable de réarmer toute la chaîne du contrôle, cela passe principalement par des moyens humains accrus afin d'accueillir et informer, gérer correctement les dossiers, mieux contrôler, assurer les missions contentieuses.

Il est urgent de donner des moyens juridiques, humains, de formation... suffisants pour lutter contre la fraude économique, fiscale et sociale, les atteintes à la loyauté des transactions commerciales et aux droits des consommateurs, les trafics illicites sous toutes leurs formes. —

## LE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE EN CHIFFRES (2018)



# Retraites : une autre réforme est possible

**Deux français sur trois sont opposés à la réforme des retraites que prépare le gouvernement et 93% d'entre eux refusent la baisse de leur pension. C'est pourtant ce qui est envisagé, avec le régime par points préconisé par Emmanuel Macron et construit par Jean-Paul Delevoye.**

**L**e Premier ministre a annoncé une période de consultations alors que, depuis 18 mois, l'ex-haut-commissaire Delevoye a bâti un projet sans prendre en compte aucune des nombreuses propositions de la CGT. La relance de pseudos conciliations, dans la perspective d'échéances électorales à venir, sans volonté de changer radicalement le fond du rapport Delevoye, paraît dès lors inutile. La question essentielle est en réalité : « *À quel âge je vais pouvoir partir et avec combien ?* »

Il est actuellement indispensable d'améliorer les pensions de tous les travailleurs et travailleuses et, d'autre part, de revenir à un âge légal de départ à 60 ans. On vit plus longtemps aujourd'hui parce qu'on

travaille moins longtemps. Changer cette tendance conduirait à l'effet inverse.

La CGT a chiffré les financements nécessaires en s'appuyant, par exemple, sur le constat que plus les salaires et les pensions stagnent ou baissent, plus les dividendes versés aux actionnaires augmentent. Ce qu'il faut, c'est un autre partage des richesses ! La CGT propose ainsi de renforcer la qualité des emplois, de garantir leur stabilité, d'améliorer le niveau des salaires et les conditions de travail. Des réponses immédiates doivent être apportées sur des questions essentielles que le gouvernement se garde bien d'aborder :

- **La mise en œuvre d'une politique volontariste d'égalité salariale entre les femmes et les hommes**, améliorant

ainsi la retraite des femmes. Celle-ci est encore inférieure, à qualification égale en moyenne, de 20 %. Cette décision permettrait d'abonner à hauteur de plus de 6 milliards d'euros les régimes de retraite existants.

- **La validation de 3 années d'études, au moins, de formation initiale ou continue, de recherche du premier emploi** ou période de précarité pour les jeunes qui, aujourd'hui, trouvent un emploi stable en moyenne à 27 ans. L'acquisition des droits par la jeunesse doit être assurée en partie par l'État, de même que ce dernier doit prendre en charge sa formation. L'autre partie doit être prise en charge sous forme de cotisations par les entreprises qui bénéficient de la qualification acquise par les salariés.

- **Le droit de travailler jusqu'à l'âge de la retraite**. Moins d'un travailleur sur deux est en emploi à partir de 55 ans, alors que le nombre de chômeurs de plus de 50 ans a triplé depuis 10 ans. La CGT propose de mettre en place une véritable sécurité sociale professionnelle favorisant le maintien et le retour au travail entre 55 et 60 ans.

- La CGT exige par ailleurs la reconnaissance de la pénibilité au travail, avec l'aménagement des fins de carrière et un droit au départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans, voire 50 ans pour les métiers les plus pénibles. C'est la garantie d'une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous.



# Politiques sociales ? Quoi ?

**L**es politiques sociales de nos ministères sont méconnues, l'enquête ministérielle le montre bien. Dans le compte rendu d'activité annuel du ministère il apparaît que nous sommes actuellement environ 142 000 actifs et 163 000 retraités.

## L'action sociale à Bercy c'est quoi ?

- la restauration : 39 % des crédits,
- le logement et les aides et prêts : 14 %,
- les vacances et les loisirs : 26 %,
- la petite enfance et les secours, la protection sociale complémentaire représentant le reste des crédits.

Nous pouvons tou-te-s bénéficier des prestations d'action sociale en prenant contact avec la délégation d'action sociale de son département ou en rencontrant vos représentants dans les CDAS. Les politiques sociales choisies avec les représentants des personnels doivent être constituées par des prestations spécifiques que l'employeur finance. Depuis plusieurs années le Secrétariat général de Bercy voudrait nous faire croire que les prestations existantes se mesurent sur leur consommation, alors que nous demandons un recensement des besoins des agents actifs et retraités. La participation de l'employeur doit être calculée sur

3 % de la masse salariale, et à minima 1 % pour le logement. Des attaques frappent l'action sociale, plusieurs audits ont été diligentés afin de, soi-disant, répondre aux attentes des agents. La fédération a des propositions pour répondre aux besoins qui sont de plus en plus importants. Par exemple plus de logements dans toute la France. Pour les vacances, il y a nécessité de développer le patrimoine social afin de permettre au plus grand nombre de partir dans les meilleures conditions, notamment financières. Continuons à nous battre pour garder et obtenir des droits nouveaux. Prenons en main NOTRE action sociale. —



© G. Lombardo - stock.adobe.com

## Formation syndicale des élu-e-s de l'action sociale

Quel que soit leur mandat, les élus et mandatés sont porteurs de revendications des personnels ainsi que des orientations de la CGT. En ce qui concerne les représentants dans les instances d'action sociales, CDAS (conseil départemental d'action sociale), SRIAS (section régionale interministérielle d'action sociale) ils sont désignés conjointement par

la fédération et les syndicats ainsi que l'Union fédérale des syndicats de l'État pour les SRIAS. Un plan de formation d'une journée et demi est proposé par la fédération en région et s'adresse à tous ceux qui siègent dans ces instances ou le souhaite. Après la formation Île-de-France qui s'est tenue à Montreuil du 19 au 20 septembre dernier, les prochaines

formations seront les suivantes :

- région Bretagne à Rennes les 17 et 18 octobre 2019
- région PACA à Marseille les 14 et 15 novembre 2019
- région Bourgogne semaine du 9 au 13 décembre 2019, lieu à déterminer
- région Occitanie semaine du 20 au 24 janvier 2020, certainement à Toulouse.

Les inscriptions sont à envoyer à la fédération à [contact@cgtfinances.fr](mailto:contact@cgtfinances.fr)

# Santé au travail : le handicap en question

**Missionné par Bercy, le cabinet Altidem a engagé une étude sur les risques de discrimination. Nous rendons compte ici brièvement de cette présentation du 11 septembre dernier.**

**L**e rapport fait apparaître une cartographie des risques et une évaluation des politiques ministérielles ainsi que des pistes de propositions. La recherche s'est effectuée sur les critères suivants : âge, sexe et genre, handicap, état de santé, origine réelle ou supposée, activité syndicale, orientation sexuelle, identité sexuelle, et lieu de résidence.

Notre article sur la discrimination syndicale démontre la difficulté d'établir ces réalités tellement cela est enfoui dans l'invisibilité du travail, le déni et le ressenti. L'échelle des risques place la situation de handicap comme numéro 1 et invite les directions à des progrès importants. Déjà rappelés à l'ordre par le défenseur des droits, les ministères ont dû rectifier leurs pratiques d'accueil du public pour

donner suite à des plaintes de plusieurs associations de personnes handicapées. Nous vous invitons à prendre connaissance du récent Décret no 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne. Ainsi, l'étude préconise donc la définition et la mise en œuvre d'un chapitre « *lutte contre les discriminations liées au handicap* » dans le plan d'action triennal des ministères économiques et financiers.

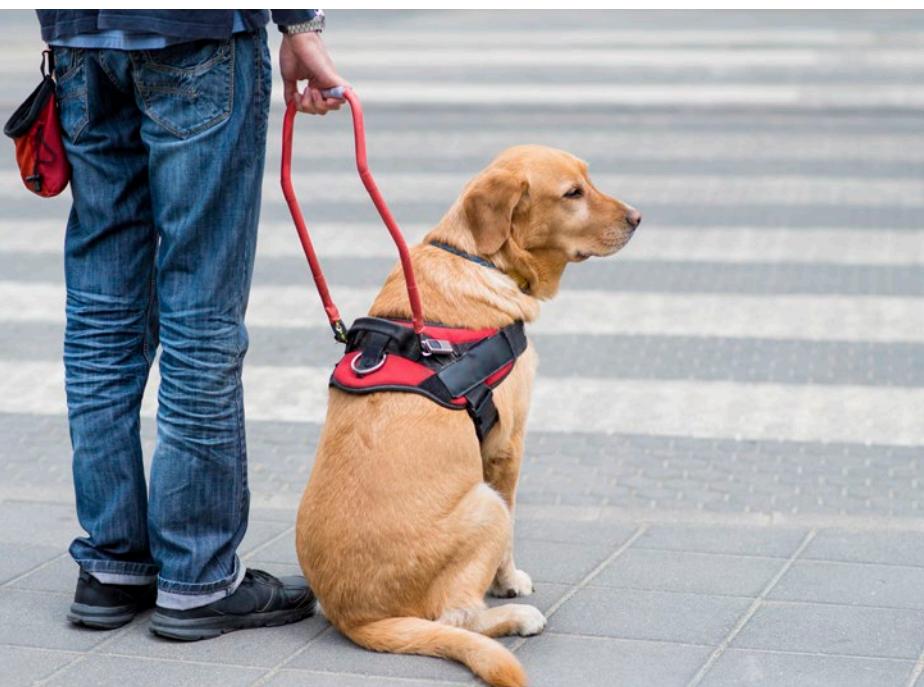
Le manque de prise en compte de ce sujet dans le dialogue social est pointé et la CGT a dû intervenir pour qu'une réunion ait lieu cette année ! Les situations de handicap étant concrètes, individuelles et quotidiennes, la Fédération a tenu à soulever les points suivants au ministère.

Premièrement, la formation initiale avec des modules de formation et des conditions adaptés individuellement à la personne concernée dès le début de la formation avec la possibilité d'envisager un enseignement en ligne (voire par une convention de télétravail), un étalement de la formation et/ou la possibilité d'un redoublement. Un accès réel à la formation continue en bénéficiant des horaires, des modules et des locaux adaptés à chaque situation de handicap.

Pour les aménagements de poste, il faudrait agir pour l'accessibilité numérique en particulier résoudre les difficultés rencontrées par les agents déficients visuels en raison de l'incompatibilité du logiciel OpenOffice avec les logiciels Zoom-text et autres. Il faudrait aussi envisager la portabilité des équipements d'aménagement du poste de travail en cas de mutation ou de changement de direction générale.

Enfin le droit d'avoir un déroulement de carrière à l'instar des autres agents implique la levée des réticences des managers et du collectif de travail pour retenir la candidature des agents en situation de handicap pour une promotion, un poste à responsabilité ou d'encastrant : les agents en situation de handicap sont souvent « cantonnés » dans un type de poste voire affectés d'autorité.

L'administration s'est engagé à répondre au groupe de travail du 5 décembre. Vous aussi transmettez vos remarques à : [sante.travail@cgtfinances.fr](mailto:sante.travail@cgtfinances.fr)



# Discrimination syndicale : une réalité enfin reconnue en France et à Bercy !

L'Organisation internationale du travail et le Défenseur des droits se sont emparés de cette question et viennent de publier, pour la première fois, des chiffres concrets sur les discriminations syndicales dans un baromètre qui leur est spécialement consacré. Les observations de la CGT sont donc officiellement confirmées : près d'une personne sur deux (46 %) estime avoir été discriminée ou freinée (51 %) dans son évolution professionnelle du fait de son activité syndicale ; plus de quatre personnes sur dix (43 %) estiment qu'exercer une activité syndicale a entraîné une dégradation des relations avec leur hiérarchie.

## BERCY ET LES FINANCES PUBLIQUES CONDAMNÉS !

Le 5 juillet 2019, le tribunal administratif de Bordeaux a condamné l'employeur de Nadège Viry, agent des finances publiques et membre de notre direction fédérale : « *Le chef de service de Mme Viry tient régulièrement à son encontre des propos déplacés et tourne en dérision son engagement syndical. Cette attitude en lien avec son appartenance syndicale vise à créer délibérément un environnement hostile et*

*humiliant. Ils constituent, par suite, une discrimination prohibée par l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. »*

## UNE DÉCISION DE JUSTICE UTILE

Si elle accuse clairement le chef de service, et les directions, elle pose beaucoup de questions. Après deux ans de trop longues procédures, ce jugement rétablit la réalité invisible des discriminations syndicales dans nos administrations, et conforte notre camarade dans son action victorieuse.

Mais la Fédération compte bien ne pas en rester là. La DGFiP et le ministère ne sont pas quittes. Ils doivent mettre en application les injonctions du tribunal, notamment la protection fonctionnelle de l'agente. Au regard de la faute, le chef de service doit être sanctionné, la responsabilité de la direction au titre de son obligation de sécurité de résultats en matière de santé mentale et physique est engagée : quelles mesures de prévention,

de formation, de réparation met elle en place en réponse à ces défaillances majeures ? Quelles priorités concrètes en agents de renfort donnent-elles aux services pour compenser effectivement le temps de travail syndical ?

Tout pourrait bien en fait commencer maintenant : quelles dispositions pour que cela n'arrive jamais plus ? Cette action a libéré la parole, beaucoup d'agents victimes n'osent pas engager de recours face à un système oppressant. Comment assurer la protection de ces agents ? La cellule « *discriminations* » de Bercy sollicitée par notre camarade a révélé des procédures opaques et a été mise en défaut. Par ailleurs, le bilan de cette cellule a récemment conclu à l'abandon du fonctionnement actuel. Quelle place pour l'action du CHSCT et les représentants des personnels ? La fédération agira avec vous pour ensemble gagner de nouveaux droits ! —





J'ai le pouvoir  
de protéger  
mon activité  
syndicale.



Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,  
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger  
l'activité syndicale de nos partenaires.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,  
c'est un engagement de tous les instants.

C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre  
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés  
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)

Assurances  
Banque  
Santé

Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.  
Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).